Affiché au
GRAND CAHORS le :
27 JUIL. 2020

Délibération n° 20

AR PREFECTURE
046-200023737-20200715-20_15_07_2020-DE
Reçu le 21/07/2020

GRAND CAHORS

Séance du 15 juillet 2020 à 14 heures

Le 15 juillet deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Fontanes, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (55)

M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), Mme LE FOURN Marie-Laure (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme CAROFF Sylvie (Cahors), M. MARX Jean-Luc (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme DEL VITTO Aurore (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. DELPECH Bernard (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. VACANDARE Johann (Cahors), M. RACHI Abel (Cahors), Mme BEHEREGARAY Alexia (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme DAPORTA Anne-Céline (Cahors), M. LORIN Thierry (Cahors), M. DUCHESNE François (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. LIARD Olivier (Catus), M. VAZ Victor (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. TREIL Jean (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), Mme SOLIVERES Hélène (Labastide du Vert), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme LOUIS Sylvie (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme VANBESIEN Joëlle (le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. LAFFRAY Patrick (Maxou), M. PONS Stéphane (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), Mme JORDANET Marie-Christine (Mercuès), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjouls), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), Mme RAUZIERES Elodie (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. CORNIOT Pascal (St Médard), M. TEYSSEDRE Patrick (Tour de Faure), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels), Mme MAZEYRIE Christelle (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (0)

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (17)

M. DIETSCH Jérôme (Arcambal, procuration donnée à PARNAUDEAU Willy), Mme WARTEL Catherine (Arcambal, procuration donnée à LANES Bénédicte), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. NICOLAON Patrick (Bellefond – La Rauze), Mme DALBERA Marie (Bellefond – La Rauze), Mme LENEVEU-RIVIERE Hélène (Cahors, procuration donnée à Sylvie CAROFF), M. PACAUD Denis (Cahors, procuration donnée à Abel RACHI), Mme BOUIX Catherine (Cahors, procuration donnée à Cathy BONNET), Mme DE MEIXMORON Françoise (Cahors, procuration donnée à Thierry LORIN), Mme BOUGEARD Elsa (Cahors, procuration donnée à François DUCHESNE), M. CAZABONE Christian (Crayssac, procuration donnée à LANES Bénédicte), Mme VALADE Anne-Rose (Espère, procuration donnée à REDOULES Matthieu), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty, procuration donnée à Pascal LAVAUR), Mme VOLFF

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ***(68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07)*** *ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr*

AR PREFECTURE
046-200023737-20200715-20_15_07_2020-DE
Reçu le 21/07/2020

Géraldine (Pradines, procuration donnée à MARRE Denis), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. BORIES Olivier (St Géry – Vers, procuration donnée à GILES Jérôme), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille, procuration donnée à TEYSSEDRE Patrick),

Procurations : 13

Secrétaire de séance : Aurore DEL VITTO

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Conservatoire de musique / auditorium

Objet : Tarifs 2020-2021 du Conservatoire du Grand Cahors

A été adopté à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ***(68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07)*** *ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr*

Affiché au
GRAND CAHORS le :

Délibération n° 20 — 27 JUIL. 2020

GRAND CAHORS

AR PREFECTURE
046-200023737-20200715-20_15_07_2020-DE
Reçu le 21/07/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 juillet 2020
Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Service : Conservatoire de musique / auditorium

Objet : Tarifs 2020-2021 du Conservatoire du Grand Cahors

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé de fixer les tarifs d'inscription de l'école de Musique et Théâtre Philippe Gaubert - Conservatoire du Grand Cahors pour l'année scolaire 2020 – 2021 selon les barèmes ci-dessous (tarifs inchangés).

Il est proposé d'appliquer un abattement de 25 % sur l'ensemble de ces tarifs à tous les usagers ayant été privés de cours en présentiel pendant la période de confinement du dernier trimestre de l'année scolaire 2019-2020.

Frais de Scolarité pour l'année scolaire 2020 2021	**CAGC**	**Hors CAGC**

TARIFS ENFANTS & ADOLESCENTS

	1ère inscription*	Par inscription supplémentaire	1ère inscription*	Par inscription supplémentaire
Eveil	49	24	100	27
Formation musicale seule	74	38	194	43
1er Cycle Chant / MAO / Instrument	147	74	327	139
2ème Cycle	210	105	397	174
3ème Cycle	247	123	438	194

* **en cas d'inscriptions multiples, est considérée comme première inscription celle sur laquelle s'applique le tarif le plus élevé.**

TARIFS ADULTES	**CAGC**	**HORS CAGC**
Formation Musicale Seule	74	150
Instrument / Chant / MAO Adulte	343	541
Instrument Adulte Avancé	417	624

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ***(68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07)*** *ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr*

AR PREFECTURE
046-200023737-20200715-20_15_07_2020-DE
Reçu le 21/07/2020

PRATIQUES COLLECTIVES :

	CAGC	HORS CAGC
Orchestre, Chorale Seule activité	53	63
Ateliers, seule activité *jazz, Mq impro*	74	84

Elèves des classes à horaires aménagés Musique – Collège Olivier-de-Magny

Inscription CHAM – Tarif unique	147

Elèves des classes à horaires aménagés Théâtre – Collège Gambetta

Inscription CHAT – Tarif unique	74

TARIFS PARTICULIERS APPLIQUES AUX MEMBRES DE L'HARMONIE (gratuit pour la seule pratique musicale à l'Harmonie)

Frais de Scolarité pour l'année scolaire 2020 – 2021	**CAGC**	**Hors CAGC**
Participants Adultes	Instrument adulte 194 € Instrument adulte avancé 257 €	Tarifs communauté (Adultes CAGC selon niveau)
Participants Enfants et adolescents	½ tarifs Enfants et adolescents (selon niveau)	Tarifs communauté (Enfants et adolescents CAGC selon niveau)

N.B. : Taxe photocopie par élève et par an : 5 € en plus des droits d'inscription

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

a- D'approuver les tarifs ci-dessus concernant les inscriptions au Conservatoire pour l'année scolaire 2020/2021 ;

b- D'approuver l'abattement de 25 % appliqué sur les réinscriptions en compensation des cours non assurés pendant la période de confinement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.
Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS

Daniel JARRY

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ***(68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07)*** *ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr*